Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_05-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-01-05

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Eric Ferrières

Date de convocation du Conseil municipal : le 22 janvier 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 15	Votants : 15
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – MAISON BLANCHE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Jean-Ghislain Picault, Adjoint

La municipalité de Plélan-le-Grand a engagé une démarche transversale en faveur de la revitalisation et de l'attractivité du centre-bourg dès 2018. La commune a été lauréate de l'appel à candidatures « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne » lancé par l'État et la Région, d'abord pour le volet études en 2018, puis pour le volet travaux en 2019.

Dans ce cadre, une étude urbaine a été menée avec une équipe pluridisciplinaire et en concertation avec la population plélanaise et les acteurs locaux. Elle a abouti à l'élaboration d'une stratégie en faveur du centre-bourg et d'un plan d'actions opérationnelles, dénommé « Ça bouge dans le bourg ! », qui est engagé depuis plusieurs années et que le programme Petites Villes de Demain, dont la commune de Plélan-le-Grand est lauréate depuis 2021, permet de poursuivre.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, une convention valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signée avec l'État et les partenaires locaux le 15 décembre 2022. Cette ORT vise

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_05-DE

à renforcer le rôle de centralité de la commune de Plélan-le-Grand par la mise en œuvre d'actions en faveur de l'habitat, du commerce et des mobilités.

En particulier sur le site dit Maison Blanche, la commune de Plélan-le-Grand a initié un projet en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne et Sembreizh, société d'économie mixte de la Région Bretagne, avec le soutien financier du Département d'Ille-et-Vilaine et de la Région Bretagne.

Ce projet est découpé en trois parties :

1. La déconstruction des bâtis existants sur les parcelles concernées, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Établissement Public Foncier de Bretagne ; elle a été réalisée au cours du 1er semestre 2025 ; le terrain est désormais nu.
2. La construction d'un immeuble en R+1+combles, avec environ 700 m² de cellules commerciales en rez-de-chaussée et 11 logements au premier étage + combles, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Sembreizh ; le permis de construire a été délivré en novembre 2025 et les travaux de construction du bâtiment sont prévus à partir de mi-2026.
3. L'aménagement des espaces publics sur les parcelles concernées et à leurs abords immédiats, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Plélan-le-Grand ; l'avant-projet et son plan de financement prévisionnel sont présentés ci-après, pour une réalisation prévue en 2026 et 2027.

Ce site constitue un maillon essentiel pour la dynamique d'animation et de convivialité du centre-bourg ; il fait l'objet d'une fiche-action dédiée dans la convention d'ORT signée par la commune et ses partenaires.

ENJEUX DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Plusieurs enjeux ont été identifiés par la commune pour l'aménagement des espaces publics à venir sur ce site :

- L'ouverture d'une traversée douce nord-sud reliant la rue de Montfort et l'avenue de la Libération : il s'agit d'un maillon manquant pour une traversée pluri-active nord-sud du centre-bourg, identifiée dans l'étude urbaine « Ça bouge dans le bourg ! » dès 2018 ;
- La continuité avec les liaisons douces aux abords du site (ex : traversée vers et depuis le parking du cimetière, traversée vers et depuis la liaison douce existante au nord, ...) ;
- La création d'une placette publique, ouverte et accessible à toutes et à tous, en lien direct avec le marché dominical ;
- La végétalisation de ces espaces, pour l'agrément visuel, mais aussi le confort d'été et d'hiver pour les usagers des espaces publics et les riverains, habitants et commerçants ; ceci avec une attention particulière à la préservation de la biodiversité sur le site

L'avant-projet est présenté en séance. Le montant total des travaux (lots VRD et Plantation) est estimé à 153 830 € H.T.

COFINANCEMENT

S'agissant d'une opération contribuant à la mise en œuvre de la stratégie globale de revitalisation et d'attractivité du centre-bourg, une subvention est mobilisable pour le cofinancement des travaux d'aménagement de ces espaces publics dans le cadre de la DETR 2026.

Le tableau suivant présente le plan de financement prévisionnel des travaux :

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_05-DE

Dépenses HT		Recettes		
Travaux d'aménagement des espaces publics – Site dit Maison Blanche Lot VRD Lot Plantation *(selon estimation AVP – Atelier Ersilie et Okaré Ingénierie)*	 113 400 € 40 430 €	État / DETR 2026	46 149 €	30%
		Commune (autofinancement)	107 681 €	70%
TOTAL	**153 830 €**	**TOTAL**	**153 830 €**	**100%**

Sur ce rapport le Conseil municipal,

Vu la convention d'ORT signée par la commune de Plélan-le-Grand avec ses partenaires le 15 décembre 2022,

Considérant la subvention mobilisable dans le cadre de la DETR 2026,

Considérant l'avis favorable du comité consultatif Développement concerté du territoire en date du 20 janvier 2026,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter l'avant-projet d'aménagement des espaces publics du site dit Maison Blanche**
- **D'arrêter les modalités de financement du projet**
- **D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 46 149 € dans le cadre de la DETR 2026 pour les travaux d'aménagement des espaces publics du site dit Maison Blanche**
- **D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
35 ILLE-ET-VILAINE

Le Secrétaire de séance,
Eric Ferrières

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_05-DE